

# PROCES-VERBAL

REUNION DU BUREAU FEDERAL N° 1/2018  
Jeudi 11 janvier 2018  
9, avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris

<b>Présidence</b>	André GIRAUD
<b>Présents</b>	Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Laurent BOQUILLET, Michel HUERTAS, Jean-Yves LE PRIELLEC, Christine MANNEVY, Martine PREVOST Christian ROGGEMANS, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE, Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER
<b>Excusés</b>	Valérie SAILLANT, Patrice GERGES (DTN)
<b>Assistent</b>	Cécile VEYRIER (DTN), Frédéric SANAUR (Directeur général), Alain MARTRES, Didier VAREECKE, Pierre WEISS

Avant d'ouvrir la réunion, le Président, André GIRAUD, souhaite la bienvenue à Frédéric SANAUR, nouveau Directeur général de la Fédération.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 11 du 13 décembre 2017

Après la prise en compte des corrections proposées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

En ce qui concerne ce PV, il est bien précisé que Pacé en Courant, organisateur des Championnats de France de 10000m est section locale du Stade Rennais.

## 2. INTERVENTION DU PRESIDENT (1<sup>ère</sup> partie)

### Activités du Président

- Rencontre positive avec Philippe LAMBLIN, Président de la **Ligue des Hauts-de-France**, accompagné par son Directeur général, Jean-Pierre WATELLE, afin d'évoquer l'organisation des prochains Championnats de France Elite à Liévin ainsi que la participation financière des différentes collectivités qui n'est, pour le moment, pas celle escomptée ;
- Déplacement et excellent accueil en **Nouvelle-Calédonie**
  - bonne reprise en main de la Ligue par une nouvelle équipe présidée par Paul POANIEWA, avec un fort soutien de Sandra LAMBRANI, CTS ; André GIRAUD souligne l'excellent travail qu'elle réalise pour organiser et développer l'athlétisme dans cette Ligue mais aussi pour fédérer les membres du Comité directeur autour de leur Président ;
  - rencontre fructueuse avec les clubs et les différentes institutions dont la Ministre des sports du gouvernement calédonien qui est prêt à soutenir financièrement le développement de l'athlétisme dans 4 domaines :
    - l'Athlé santé,
    - l'Athlé découverte en relation avec l'USEP,
    - le Plan Pacifique en s'appuyant davantage sur la Ligue,

PV BF N° 11 2017 13 DECEMBRE

- le projet « Ambition 2024 ».

La FFA devra pour cela s'engager à déployer des formations sur place, en priorité pour l'Athlé santé et l'Athlé découverte ;

- rencontre avec les représentants de Wallis-et-Futuna (une centaine de licenciés dans 5 clubs) qui souhaitent créer un Comité territorial ;
- nomination de Paul POANIEWA comme référent « Océanie » (Nouvelle-Calédonie et relations, Australie, Nouvelle-Zélande, Wallis-et-Futuna) ; Pierre WEISS s'occupe, pour sa part, de la zone Pacifique ;

- Rencontre très constructive avec Marcel FERRARI, Président de la **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes**, accompagné par son Directeur général Jérôme VILLON.

Le Plan de développement de la Ligue a été présenté à André GIRAUD.

Il a également été question de l'organisation du Congrès fédéral 2018 à Lyon et des différents « packs » qui seront proposés pour les prochains Championnats d'Europe d'août 2018 à Berlin.

Avant de passer aux votes sur différents textes règlementaires, Christian ROGGEMANS fait un **point sur les licences**.

A ce jour, le taux de renouvellement est de 96,4% avec des situations contrastées selon le type de licences et les catégories.

La pyramide des âges des licenciés va de 1931 à 2008 (cf. annexe).

### 3. TEXTES REGLEMENTAIRES

Présentation par Daniel ARCUSET pour positionnement du Bureau Fédéral à fin de transmission pour vote au Comité Directeur du 26 janvier.

- Après discussion, approbation des principes pré-rédactionnels des **Règlements sur les mutations** applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :
  - droits de mutation pour toutes les catégories de licences sauf pour les licences « Athlé découverte » et « Athlé santé » ;
  - suppression de la mutation gratuite en cas de changement de structure du club quitté (passage à un club à sections locales ou création et fusion-absorption) ; par contre mutation gratuite en cas de fusion-crétion) ;
  - mutation gratuite sans réserve si le club refuse de renouveler la licence ou s'il y a radiation ou en cas de rupture d'un contrat de travail par le club ;
  - perception d'un droit de mutation pour les licences compétitions, entreprise, running et encadrement (montants identiques à ceux de 2017) ou de passage d'une licence compétitions à une licence athlé santé ou entreprise ou encadrement ou running avec droit à compensation éventuelle ;
  - versement au club quitté d'une compensation y compris pour les DEOS (12 oui, 1 non) et les Minimes (11 oui, 2 non) mais pas pour les Benjamins (6 oui, 7 non) ;
  - montants des compensations adoptés à la majorité des votants :

DEOS niveau R1 100€ ; IR1 150€ ; N1 300€ ;

Compétition - CJESM :  
N4/300€ ; N3/800€ ; N2/1200€ ; N1/2000€ ; IB/4000€ ; IA/6000€  
- Minimales : (IR3 à IR1) 150€.

- Approbation des principes pré-rédactionnels de la nouvelle **règlementation relative aux étrangers** et aux licenciés à double nationalité.
  - si la Carte d'identité ou le passeport mentionne « nationalité française », un(e) athlète pourra obtenir le titre de Champion de France ;
- Approbation des **Règlements d'homologation des records de France**
  - concernant les records de relais de clubs, on établira des « meilleures performances françaises » (MPF) sauf si la performance réalisée par une équipe relais d'un club constitue un record absolu. Dans ce cas, la réglementation des records en matière de contrôle antidopage s'applique ;
  - le Bureau fédéral accepte le principe de reconnaître des records de France « absolus » pour les **athlètes Masters**, c'est à dire la meilleure performance réussie dans l'une des épreuves de la catégorie M40 ou W40, pour les masters ayant au moins 40 ans ; s'agissant d'un record de France, la soumission à un contrôle anti-dopage est obligatoire. Pour les catégories de 5 en 5 ans, il sera reconnu des « meilleures performances françaises (MPF) », y compris à titre dérogatoire pour les 35-40 ans sans obligation de contrôle anti-dopage. Une réglementation spécifique pour les records et MPF des Masters sera donc élaborée et soumise au Bureau fédéral pour adoption.
  - l'IAAF reconnaît des records mixtes, par exemple pour le 4x400m. La FFA ayant créé des épreuves de relais mixtes, y compris de marche, des records absolus et des MPF seront créés à partir du 01-01-2019.

Le Bureau fédéral confirme qu'un diplôme est envoyé à tout athlète égalant ou réalisant un record de France.

- Approbation des modifications des **Règlements généraux** pour transmission au Comité directeur concernant :
  - une modification de l'article 3.3.1 à propos des « critères relatifs aux compétitions par équipe ». Désormais, un athlète ayant muté dans la période « normale » de la saison N-1, ne doit plus être considéré comme tel au 1<sup>er</sup> septembre de l'année N ; abandon de la règle de restriction du nombre de mutés aux tours qualificatifs de septembre-octobre.
  - Additif à l'article 2.2.2 concernant le sexe des licenciés. C'est la mention indiquée sur la Carte d'identité ou le passeport qui fait foi. Il est rappelé, qu'en France, une opération est obligatoire pour qu'un changement de sexe soit reconnu par la loi. La situation des athlètes transgenres est débattue.

Martine PREVOST suggère qu'un taux limite de testostérone soit rendu obligatoire pour les athlètes hommes ayant subi une opération et dont le changement de sexe aurait donc été reconnu légalement.

➤ Approbation des modifications des **Règlements intérieurs**

- de nombreuses Fédérations nationales et internationales ont adopté la classification U16, U18, etc. La FFA fait de même. Dans un 1<sup>er</sup> temps, pour une meilleure compréhension, il sera fait complémentaiement mention de la catégorie d'âge (ex : U20 Juniors) dans les textes fédéraux.

A partir du 01-01-2019 Logica ne reconnaîtra plus que cette nouvelle classification sans autre mention complémentaire ;

- modifications des articles 62.1 et 62.3 avec la suppression de « appel à candidature ».

➤ Demandes de la **CNCHS**

- avis défavorable du Bureau pour que l'attribution des points s'arrête avant le changement de saison ;

Une discussion s'engage sur les incompréhensions dues aux confusions entre 1<sup>er</sup> septembre (début de la saison administrative), 1<sup>er</sup> novembre (début de la saison sportive) et 1<sup>er</sup> janvier (changement de catégorie).

André GIRAUD propose qu'une réflexion soit menée sur cette question.

- avis favorable du Bureau pour la prise en compte du niveau des athlètes en trail, cross et montagne pour les compensations financières des mutations ;
- avis favorable du Bureau pour un visuel clair à mettre sur les licences « athlé compétition » sans lesquelles on ne peut pas effectuer de compétitions officielles, pour les distinguer des licences « running » ;
- avis favorable du Bureau pour un classement lors d'épreuves de 100km et de 24h d'équipes mixtes (addition des temps des 3 premiers athlètes d'un même club avec au moins un homme et une femme) ;

- Avis favorable du Bureau pour l'application d'une **pénalité** dissuasive de 600 euros en cas de forfait de dernière heure ou d'absence d'équipe en Interclubs, empêchant ainsi la possibilité de participation d'une autre équipe.

#### 4. INTERVENTION DU PRESIDENT (2<sup>ème</sup> partie)

- Le service juridique de la Fédération a été saisi de la demande de Wallis-et-Futuna de devenir Comité territorial ;
- Attribution des délégations nationales pour les différents Championnats et compétitions importantes de cet hiver ;
- Les dates des Assemblées générales des Ligues sont connues. Les référents doivent en être avertis ;
- La Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est quasiment finalisée. Le Ministère des sports sera associé à cette convention

qui offrira des formations spécifiques aux athlètes souhaitant passer les concours proposés ;

- L'Assemblée générale du G5, présidé par André GIRAUD, aura lieu à Paris le 13 février 2018 ;
- Le CNOSF souhaite que la FFA participe aux réunions traitant du sport professionnel. Gilbert MARCY sera notre représentant ;
- Suite aux élections qui ont eu lieu en Corse, les deux départements existant jusqu'alors vont être supprimés. Avant d'envisager les conséquences pour les Comités sportifs départementaux, il faut attendre la parution du décret actant officiellement la disparition des départements, d'autant plus que les deux Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports existent toujours ;
- Une réunion de la LNA aura lieu mi-janvier pour signer le traité de fusion-absorption ;
- La liste élargie des athlètes relevant de la professionnalisation a été validée :
  - Le DTN a proposé qu'un recensement soit effectué dans le cadre du projet « Ambition 2024 » avec un appel à projet à destination des clubs concernés,
  - Géraldine ZIMMERMANN et Jean-Patrick THIRION sont les « personnes ressources » de la Fédération,
  - Un « Pacte de la performance » a déjà été mis en place dans la Ligue des Hauts-de-France. La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes met également un accent très fort sur l'Athlé performance. Philippe LAMBLIN et Marcel FERRARI exposeront au prochain Comité directeur ce qu'ils mettent en place dans leurs Ligues ;
- Le Perche élite tour devient un circuit de la Fédération ;
- Une réunion sur la stratégie internationale de la FFA aura lieu le 9 février avec André GIRAUD, Anne TOURNIER-LASSERVE, Jean THOMAS, Pierre WEISS et Patrice GERGES. Une remise à plat de toutes les conventions est nécessaire.

## **5. INTERVENTION DU TRESORIER – ADOPTION DES CIRCULAIRES FINANCIERES**

- Le Trésorier, Jean THOMAS, détaille les modifications apportées aux circulaires financières 2018 N°1, 4 et 5, les autres restant inchangées.

André GIRAUD propose que le Trésorier explique lors du prochain CNDLT, les points des circulaires concernant plus précisément les Ligues.

Dans la présentation des comptes 2017, il fera apparaître la somme globale des aides versées aux clubs ;
- Le budget 2018, pas simple à mettre en œuvre, est en cours de finalisation. Des discussions ont eu lieu avec la DTN et les Directeurs des services. Les grandes orientations du budget seront présentées au prochain Comité directeur ;
- Concernant les remboursements aux clubs pour leur participation aux différents Championnats de France, Jean THOMAS propose de tenir compte de la distance. Une étude est en cours pour préciser le projet du Trésorier ;

- Jean THOMAS souhaite que les salariés de la FFA puissent accéder à des formations pour compléter leurs connaissances et éviter ainsi de faire appel à des intervenants extérieurs ;
- Les notes de frais de personnes non licenciées au jour de la réunion (hors membres de la DTN et personnel fédéral) ne seront pas remboursées.

## 6. INTERVENTION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Frédéric SANAUR, nouveau Directeur général, se présente :

« L'athlétisme, c'est mon sport depuis que je suis petit ». Sa discipline de prédilection était le saut en longueur. Questionné sur son record, il mentionne modestement 7,03m.

Au cours des quinze dernières années, il a travaillé au sein de diverses collectivités territoriales dans le domaine sportif, par exemple comme Directeur des sports de la région Île de France.

En 2015 il a été embauché au Ministère des sports pour travailler, entre autres, sur les grands événements sportifs internationaux prévus en France.

Frédéric est très heureux de l'accueil reçu au sein de la FFA et se réjouit de travailler en lien avec les territoires, les élus et les services de la Fédération.

Il est entré activement dans l'ensemble des dossiers et il reste très à l'écoute pour mieux connaître notre Fédération.

André GIRAUD confirme sa totale implication depuis sa récente prise de fonction.

## 7. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

### ➤ Athlétisme-santé-loisir

- Martine PREVOST annonce la date du 6 octobre 2018 pour la Journée nationale de la Marche nordique.
- Elle s'interroge sur la baisse du nombre de licences « loisir » constatée depuis plusieurs années. La principale raison est la concurrence face à d'autres structures associatives qui proposent également l'activité « Marche nordique » (MN).

Certains clubs ne licencient plus leurs pratiquants MN, voire même, les désaffilient.

Il faut donc réfléchir à des outils, comme le « Pass MN », qui permettrait de valoriser nos licences.

- En ce qui concerne le « Sport sur ordonnance », force est de constater qu'il y a des contraintes mais peu ou pas d'aides prévues pour la mise en place d'activités spécifiques.

La FFA a été présente lors de différents colloques médicaux avec un stand d'information à destination des médecins, à Paris, à Biarritz, ou encore aux Assises européennes de Strasbourg où les interventions de Martine PREVOST et Philippe BOIDE ont été très appréciées.

La FFA est désormais bien identifiée dans le domaine du « Sport santé ».

Le CNOSF évalue les formations des bénévoles qui encadrent des activités possibles dans le cadre de « Sport sur ordonnance ». Nos Coachs Athlétisme Santé

(CAS) sont formés pour cela, mais pas nos Animateurs MN (AMN), plus de 1 000 aujourd'hui.

Peut-on demander à ces bénévoles de suivre une formation supplémentaire ?

Anne TOURNIER-LASSERVE confirme le fort intérêt des collectivités pour le « Sport sur ordonnance ».

Pour obtenir des subventions, il faut des personnes bien formées. Il faut donc réfléchir à une formation spécifique qui permettrait aux AMN de nos clubs de proposer des activités prescrites par les médecins.

Martine PREVOST fera une proposition lors de la prochaine réunion du Bureau fédéral.

#### ➤ **Réunion sur le Plan de développement**

Daniel ARCUSET rend compte de la réunion qui s'est tenue le 5 janvier dernier (plénière le matin, par trinômes l'après-midi).

Les échanges ont été riches et constructifs. Les trinômes élus/salariés/DTN contribuent à l'enrichissement du Plan.

Un compte Google a été créé qui permet d'accéder à tous les documents utiles.

Suite à cette réunion Xavier LE SAUX a pu compléter et enrichir un document de travail qui sera soumis présenté au prochain Comité directeur.

André GIRAUD propose que le projet finalisé soit également présenté au CNDLT du 30 mars pour déclinaison dans les Ligues.

#### ➤ **Cahiers des charges d'organisation des Championnats de France**

Christian ROGGEMANS fait un point sur la mise à jour de ces cahiers des charges, un travail nécessaire auquel collabore la CSO.

Actuellement, on envoie aux candidats et à une organisation un document sous la forme de PowerPoint.

Christian ROGGEMANS propose de réaliser un document en deux parties, d'abord un cahier des charges global, puis une partie plus spécifique pour l'évènement concerné permettant des mises à jour régulières.

Il faut, entre autres, revoir le classement actuel en 4 catégories de nos Championnats de France et les droits de la FFA.

Jean THOMAS attire l'attention sur la problématique liée à la concomitance de deux grands événements dans la même ville, l'un risquant de porter préjudice à l'autre pour l'attribution de subventions par les collectivités.

#### ➤ **Ordre du jour du Comité directeur des 26-27 janvier**

Jean-Marie BELLICINI confirme la réunion du CNDLT le vendredi 26 janvier de 14h30 à 17h, puis détaille l'ordre du jour du Comité directeur dont la 1<sup>ère</sup> partie aura lieu le vendredi de 17h30 à 20 heures.

La deuxième partie commencera le samedi à 9 heures.

#### ➤ **Congrès fédéral et Assemblée générale**

Les détails d'organisation du Congrès fédéral et de l'Assemblée générale (27-28 avril 2018) à Lyon ont été finalisés suite à la visite de Jean-Marie BELLICINI et Catherine OCHSNER, accueillis par Béatrice PFAENDER, Secrétaire Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, et Jérôme VILLON, Directeur général.

La journée du vendredi sera consacrée aux ateliers.

Le dîner de gala et la remise des récompenses se tiendront dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Lyon.

L'Assemblée générale aura lieu dans un cinéma ; les repas pourront être pris sur place.

#### ➤ **Commission Formation**

Christine VIRLOUVET et Jacques TUFFIERE ont rencontré des représentants de la Ligue des Pays de la Loire. La discussion a permis de répondre aux interrogations ou aux incompréhensions portant sur certains points du projet de formation. Le séminaire formation aura lieu les 12 et 13 janvier prochains. Anne TOURNIER-LASSERVE représentera le Président.

André GIRAUD demande qu'un bref compte rendu de ce séminaire (avec photo) soit mis en ligne sur le site fédéral.

#### ➤ **Implantations 2018**

- Validation de l'implantation du match interligues 10 km U20/U23 (Juniors/Espoirs) à Mulhouse le 21 octobre 2018.
- Le Décanation est confirmé avec néanmoins quelques réserves, à Sotteville-lès-Rouen (Ligue de Normandie) le mercredi 5 septembre 2018 ;

#### ➤ **Relations internationales**

- Eric JAFFRELOT a été nommé Directeur des Compétitions des Championnats d'Europe de 2020 à Paris.
- Le stade de Montreuil vient d'obtenir son classement par l'IAAF (c'est le 16e stade de France à avoir ce label), ce qui permet de confirmer définitivement le record d'Europe de Jimmy VICAUT qui avait été ratifié par l'AEA « sous conditions ».
- Après réflexion, il a été décidé de ne pas changer la date du Meeting de Paris 2018 (samedi 30 juin) même s'il y a un risque potentiel de concurrence avec un match que l'Equipe de France de football pourrait disputer le même jour en Russie.
- La date du Meeting Diamond League 2019 est d'ores et déjà complexe en raison de la rénovation du stade Charléty (juillet et août 2019) et de la tenue tardive (fin septembre) des Championnats du Monde à Doha
- Pour des raisons financières, le projet de la candidature de l'île de La Réunion pour les Championnats du Monde de Trail 2019 a dû être abandonné.
- L'agence « All Athletics » a publié le classement des compétitions 2017 ayant obtenu le plus de points sur la base des résultats qui y ont été réalisés. Les Championnats du Monde de Londres occupent la première place, les Championnats des USA la deuxième, mais la troisième est occupée par les Championnats d'Europe par équipes que la France a organisés en juin à Villeneuve d'Ascq
- Le projet d'organiser à Berlin lors des Championnats d'Europe 2018, une rencontre franco-allemande à laquelle participeront 30 jeunes juges français sélectionnés par la CNJ, prend corps.



- Validation des rencontres internationales susceptibles de donner lieu à sélection en 2018. (cf. annexe)  
Reste à confirmer si la « Coupe du monde » de Londres en juillet sera retenue ou pas, en fonction du niveau des athlètes que la France va y inscrire ;

#### ➤ **Records de France**

Une mise à jour de la réglementation d'homologation des records de France approuvée par le Comité Directeur d'avril 2016 sera soumise à approbation par le Comité Directeur de janvier 2018. Ces modifications sont rendues nécessaires en raison de la modification par l'IAAF de la liste des Records du Monde mais aussi par le besoin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant les étrangers. Le projet de nouveau texte est adopté par le Bureau fédéral pour transmission au Comité directeur.

Par ailleurs, le Bureau Fédéral a été amené à confirmer la non-validation des records de France de Julien WANDERS. Cet athlète possède en effet la double nationalité franco-suisse mais, lors des compétitions mondiales et européennes, il a représenté à trois reprises la Suisse. A la lumière de la réglementation actuellement en vigueur, concernant les athlètes étrangers ou binationaux, ces performances ne peuvent être homologuées comme records de France.

En conséquence, la performance de 28'02", réalisée lors du 10 km de Houilles le 31.12.2017 ne peut être homologuée comme record de France.

Le record Espoir de 28'11" établi à Durban (RSA) le 28.10.2016 a été invalidé ainsi que le record Junior de 28'49" établi à Berlin (GER) le 11.10.2014.

#### ➤ **Informations diverses**

- Annulation du meeting de Fort-de-France (Martinique) prévu le 9 mai,
- Anne TOURNIER-LASSERVE rappelle qu'il faut trouver une date pour remettre les trophées internationaux 2016,
- André GIRAUD souhaite que la DTN réfléchisse au moyen d'éviter aux athlètes ultramarins de venir en métropole pour disputer un meeting de sélection à des compétitions internationales.

*Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire général, avec l'aide de Patricia ZUGER, Secrétaire générale adjointe, d'Alain MARTRES, Chargé de mission auprès du Bureau fédéral.*

## EVOLUTION DES LICENCES

TYPE	Année 2018 / 2017 (Nombre)			Année 2018 / 2017 (Pourcentage)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
DECOUVERTE	1 097	-1 043	54	102,93%	96,79%	100,08%
COMPETITION	-3 593	-3 168	-6 761	95,40%	94,94%	95,19%
SANTE	-332	-1 741	-2 073	93,66%	90,36%	91,10%
RUNNING	-426	-976	-1 402	98,68%	96,75%	97,75%
ENCADREMENT	-498	-273	-771	92,65%	92,21%	92,50%
ENTREPRISE	-58	-54	-112	94,48%	84,53%	91,99%
<b>TOTAL</b>	<b>-3 810</b>	<b>-7 255</b>	<b>-11 065</b>	<b>-2,37%</b>	<b>-4,93%</b>	<b>-3,59%</b>

Situation au 10 janvier 2018  
Référence au 31 Août 2017

**96,41%** 296 887  
307 952

**-11 065**

CATEGORIE	Année 2018 / 2017 (Nombre)			Année 2018 / 2017 (Pourcentage)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
BABY ATHLE	45	-35	10	101,46%	98,36%	100,19%
EVEIL ATHLETIQUE	882	-312	570	104,92%	97,81%	101,77%
POUSSINS	170	-696	-526	101,03%	95,68%	98,39%
BENJAMINS	230	-103	127	102,01%	99,23%	100,51%
MINIMES	-428	-740	-1 168	95,83%	94,82%	95,24%
CADETS	-673	-688	-1 361	92,03%	93,02%	92,56%
JUNIORS	-209	-290	-499	96,27%	94,44%	95,39%
ESPOIRS	-484	-412	-896	89,37%	87,61%	88,63%
SENIORS	-2 229	-2 021	-4 250	90,56%	88,74%	89,77%
MASTERS	-1 114	-1 958	-3 072	98,13%	96,13%	97,21%
<b>TOTAL</b>	<b>-3 810</b>	<b>-7 255</b>	<b>-11 065</b>	<b>-2,37%</b>	<b>-4,93%</b>	<b>-3,59%</b>

Situation au 10 janvier 2018  
Référence au 31 Août 2017

**96,41%** 296 887  
307 952

**-11 065**

# LICENCIES

## Pyramide des Ages : 06 janvier 2018

